

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 002
Portant délégation de signature

à

Monsieur Laurent BARBIERI
Directeur Général des Services

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 portant nomination et classement de Monsieur Laurent BARBIERI dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS), de l'Université Aix-Marseille (groupe supérieur), à compter du 1^{er} octobre 2018,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Laurent BARBIERI, Directeur Général des Services d'Aix-Marseille Université, reçoit délégation pour l'exécution des dépenses et des recettes de l'établissement, y compris les SACD, budgets annexes et fondations.

Article 2 :

Cette délégation est valable pour toutes les unités budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une autre délégation de signature à un responsable de composante ou de service commun. Toutefois pour ces dernières, Monsieur Laurent BARBIERI est habilité à signer l'attestation de service fait valant ordonnancement des dépenses.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente sur le site de l'Université et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 4 :

L'agent comptable est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le 14/01/2020

Le délégué

Laurent BARBIERI

Directeur Général des Services



Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégué

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

